

Image not found or type unknown



## licenciement suite à un abandon de poste en tant salarié non titulaire de l'éducation nationale

Par **ALEXIOS**, le **03/04/2022** à **16:49**

bonjour

j'ai été licencié suite à un abandon de poste en tant que AESH de l'éducation nationale.

j'ai bien reçu ma lettre de licenciement, mon certificat de travail et l'attestation d'employeur destinée à Pole Emploi. j'ai plus de 60 ans. Dois-je m'inscrire à pole emploi et est-ce que je toucherai des allocations chômage.

Cordialement

Par **miyako**, le **03/04/2022** à **18:04**

Bonjour,

combien de trimestres avez-vous cotisés ?

Normalement, vous avez droit au chômage jusqu'à votre retraite.

Cordialement

Par **miyako**, le **10/04/2022** à **15:07**

bonjour,

<https://www.unedic.org/indemnisation/vos-questions-sur-indemnisation-assurance-chomage/jai-travaille-dans-le-secteur>

Les contractuels, non titulaires ont droit à l'assurance chômage.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **11/04/2022** à **08:32**

[Décret n° 2020-741 du 16 juin 2020 relatif au régime particulier d'assurance chômage applicable à certains agents publics et salariés du secteur public - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

+ Articles L5424-1 et suivants du Code du travail,  
Arrêté ministériel du 25 juin 2014 portant agrément de la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage et les textes qui lui sont associés  
Arrêté ministériel du 4 mai 2017 portant agrément de la convention du 14 avril 2017 relative à l'assurance chômage et ses textes associés